20e assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales, tenue au Centre communautaire d'Albanel le mardi 18 avril 2023 à compter de 18 h 30.

PRÉSENCES:

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION:
M. Denis Pedneault, Président
Mme Janelle Tremblay, Vice-Présidente
Mme Audrey Villeneuve, Secrétaire
M. Daniel Boisclair, Administrateur
M. Louis Boivin, Administrateur
Mme Vanessa Bouchard, Administratrice
Mme Gabrielle Fortin-Darveau, Administratrice
Mme Maggie Hébert-Fournier, Administratrice
Mme Louise Lalancette, Administratrice
M. Denis Pageau, Administrateur et Président du comité de mise en candidature
Mme Marie-Hélène Sauvé, Administratrice et Présidente du comité Coopération

PERSONNEL:
Mme Monica Prévost, Directrice générale
Mme Annie-Pier Noël, Adjointe – direction générale

Outre les 11 administrateurs(trices), assistent à l'assemblée générale, 17 employé(e)s et 43 membres de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales, soit un total de 71 personnes.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Ouverture officielle de l'assemblée à 18 h 30. M. Denis Pedneault, président, souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres présents, employés et administrateurs. Monsieur Pedneault remercie les membres de participer à cette 20e assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales.

Le président, M. Denis Pedneault, présente les personnes qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien, soit :

- Mme Monica Prévost, Directrice générale
- M. Denis Pageau, Administrateur et Président du comité de mise en candidature
- Mme Audrey Villeneuve, Secrétaire du conseil d'administration
- Mme Marie-Hélène Sauvé, Administratrice et Présidente du comité Coopération

Monsieur Pedneault souligne que ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect de nos encadrements.

Il précise que le conseil d'administration a choisi d'offrir une formule d'assemblée en présentiel ce qui implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée, soit pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Monsieur Pedneault poursuit en informant les membres que, comme à chaque année lors de la période des assemblées annuelles des caisses, M. Guy Cormier, président et chef

de la direction du Mouvement Desjardins, souhaite livrer un message important. La vidéo est présentée aux participants.

2. Fonctionnement de déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Par la suite, Monsieur Pedneault invite Mme Audrey Villeneuve à présenter les règles de fonctionnement.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Madame Villeneuve cède la parole à Monsieur Pedneault. Ce dernier procède à la nomination des scrutateurs.

Monsieur Pedneault recommande que :

- Mme Monica Prévost et
- Mme Annie-Pier Noël

soient nommées afin d'agir comme scrutateurs, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation.

Monsieur Pedneault demande un proposeur et un appuyeur pour nommer les 2 scrutateurs.

Monsieur Pedneault informe les membres que [redacted] **propose d'adopter la recommandation et qu'elle est appuyée par** [redacted].

Les membres sont invités à voter.

La proposition de nommer Mme Monica Prévost et Mme Annie-Pier Noël comme scrutateurs **est adoptée.**

2.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Denis Pedneault invite Mme Audrey Villeneuve à procéder à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
   1.1. Mot de bienvenue
   1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
   2.1. Règles pour participer à l'AGA
   2.2. Nomination des personnes scrutatrices
   2.3. Adoption de l'ordre du jour
   2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
   3.1. Rapport du conseil d'administration
   3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   3.3. Rapport financier
   3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
   5.1. Adoption de résolutions spéciales
      5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
   5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
   5.3. Élection des membres du conseil d'administration
      5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
      5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature

5.3.3. Présentation des personnes candidates
5.3.4. Élection par acclamation
5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Monsieur Pedneault demande un proposeur et un appuyeur pour l'adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par [redacted], appuyée par [redacted] que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour, tel que présenté.

Les membres sont invités à voter. **L'ordre du jour est adopté.**

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2022

Monsieur Pedneault mentionne que les membres sont invités à procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue virtuellement le 19 avril 2022.

Monsieur Pedneault souligne que, comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, Monsieur Pedneault mentionne qu'il n'y aura pas de lecture, ni de résumé.

Monsieur Pedneault demande un proposeur et un appuyeur pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Il est proposé par [redacted], appuyée par [redacted] d'adopter le procès-verbal de l'assemblée de 2022.

Les membres sont invités à voter. Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2022 **est adopté.**

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Tout d'abord, Monsieur Pedneault présente les membres du conseil d'administration au 31 décembre 2022 et souligne qu'il y avait à ce moment, 2 postes vacants. Il remercie chacun d'entre eux pour leur apport à la coopérative et d'être de fidèles représentants des membres et de la communauté.

Il poursuit en soulignant que le Conseil d'administration est heureux de tenir cette assemblée de façon présentielle comme auparavant.

Le président, M. Denis Pedneault, soulève, entre autres, les éléments suivants :

- La présence de M. Jean-Paul David, dirigeant honoraire de notre Caisse et grand coopérateur.

- La Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales souligne le centenaire de son implantation sur le territoire du GÉANT, le tout ayant débuté l'an dernier et s'échelonne jusqu'à la fin de 2023, car la COVID a chamboulé notre programmation.

- Présent depuis 100 ans dans le GÉANT, cela démontre bien comment Desjardins a su s'adapter à toutes les situations problématiques ainsi que les changements qui se sont produits tout au long de cette période.

- En 2022, notre Caisse a enregistré de bons résultats avec des excédents d'opération de 6,11 M$. Malgré ces bons résultats, l'année qui vient de se terminer en a été une où nous avons continué à vivre de grandes turbulences. Avec une diminution marquée de la COVID-19 et de ses effets néfastes sur nos vies, nous avions tout espoir d'un retour à la situation d'avant COVID.

- L'arrivée d'une inflation et d'une remontée importante des taux d'intérêt méconnue depuis de nombreuses années pour nos membres. Desjardins à travers votre caisse, ainsi que chacune de ses composantes, a su s'adapter à cette nouvelle réalité et cela avec comme critère premier l'intérêt de nos membres. Des initiatives comme l'appel de nos membres ayant un taux hypothécaire variable pour discuter avec eux des meilleures options à prendre, démontre encore une fois notre intention de toujours travailler dans l'intérêt de nos membres.

- Les représentants au conseil d'administration de la caisse surveillent ces changements pour adapter nos produits et services aux besoins de nos membres et cela pour toujours rester pertinents à travers le temps tout en ayant une bonne gestion de nos coûts et ainsi assurer la pérennité de notre coopérative.

- Il vous sera présenté un projet de ristourne sur lequel vous aurez à vous prononcer dans les prochains jours, comme c'est dans l'ADN de Desjardins d'être un partenaire dans les projets structurants dans nos milieux, les administrateurs de votre CA ont décidé de bonifier la ristourne collective de 15 000 $ à partir du montant total de la ristourne.

- Les gens qui vous représentent au CA de la Caisse ont une grande sensibilité pour le volet développement durable lors de nos discussions et la prise de décision.

- Dernièrement, nous avons appris la triste nouvelle du décès de Monsieur Réjean Hudon, vice-président de notre CA. Nous nous souviendrons de lui comme un être dévoué, impliqué, énergique, empreint de gentillesse et de générosité, toujours souriant, de bonne humeur et apprécié de tous.

Pour terminer, le président tient à remercier les personnes suivantes :

- Les administrateurs, les gestionnaires ainsi que les employés pour l'engagement sans faille de tous pour agir toujours dans l'intérêt de nos membres.

- Le directeur général des 10 dernières années M. Luc Girard.

- La directrice générale Mme Monica Prévost qui a été sélectionnée suite au processus de sélection. Vos administrateurs ont l'assurance que Madame Prévost saura relever le défi et poursuivre notre progression.

- Et un merci aux 9 249 membres pour la confiance qu'ils nous témoignent.

3.2 Rapport de la surveillance des règles déontologiques

Monsieur Pedneault présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport annuel au 31 décembre 2022

Monsieur Pedneault invite Madame Prévost à présenter les résultats financiers.

Madame Prévost apporte les éléments suivants :

- Grâce à la collaboration de chacun des secteurs de notre organisation, les excédents du Mouvement sont de 2 050 M$, en baisse de 892 M$ par rapport à ceux de 2021, une baisse essentiellement attribuable à la hausse de la charge des sinistres dans le secteur de l'assurance de dommages, en assurance automobile et de biens.

- Le Mouvement Desjardins a d'ailleurs généré des revenus d'exploitation de 21 798 M$, supérieur de 1,4 G$ à ceux de l'année précédente.

- C'est grâce à cette bonne performance financière que nous verserons une ristourne cette année, dont le détail sera présenté un peu plus tard, comme M. Cormier l'a mentionné dans la vidéo d'entrée.

- Pour l'ensemble du Mouvement Desjardins, c'est 518 M$ qui vous seront retournés ainsi qu'à la collectivité, soit 21 M$ de plus que l'an dernier.

Madame Prévost invite les membres à écouter une courte capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Madame Prévost poursuit en informant les membres qu'il est maintenant temps de présenter les faits saillants du rapport annuel de la Caisse. Elle mentionne que les faits saillants seront présentés aux membres sous la forme d'une vidéo.

La vidéo, d'une durée de 5m43, est présentée.

Pour 2022, les éléments financiers de la Caisse sont les suivants :

- Actif de 358,6 M$, une hausse de 5,5 %
- Passif de 311,6 M$, affichant une croissance de 6,1%
- Avoir passant à 46,97 M$, soit une croissance de 1,9 %
    - Capital social : 44 k$
    - Excédents à répartir : 15,29 M$
    - Cumul des autres éléments du résultat global : 0 $
    - Réserves : 31,64 M$
- Excédents d'opération de 6,11 M$, en hausse de 2,7 %

Aucune question n'est adressée suite à la présentation de la vidéo.

3.4 Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Monsieur Pedneault invite Mme Marie-Hélène Sauvé, présidente du comité Coopération, à procéder à la présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu.

Tout d'abord, Madame Sauvé mentionne que, grâce au Fonds d'aide au développement du milieu, aux commandites et aux dons, la Caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. En 2022, la Caisse est fière d'avoir remis un montant de 124 567 $ pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activités.

De cette somme, 110 514 $ provient du Fonds d'aide au développement du milieu, et 14 053 $ des dons et commandites.

Madame Sauvé mentionne qu'en 2021, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté. Elle souligne que la Caisse souhaite ainsi se donner une vision sur 3 ans de l'engagement de la Caisse dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté.

Elle ajoute que le Plan d'engagement et de proximité a permis à la Caisse de déterminer des priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté. Elle profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier tous les membres qui ont participé à la consultation de la dernière année. C'est entre autres grâce à cette participation que la Caisse peut mieux comprendre les besoins et les attentes et ainsi soutenir les initiatives. Les priorités d'investissement représentent donc des enjeux sociaux et économiques spécifiques à notre communauté.

De plus, Madame Sauvé mentionne que la Caisse s'est dotée d'une Politique d'investissement qui a été rendue publique sur le site Internet de la Caisse. Cette Politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites. Elle présente les priorités d'investissement pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projets attendus par la Caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

Madame Sauvé poursuit avec le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022. Ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, soit 265 k$, auxquels a été ajouté un montant de 85 k$, adopté lors de l'AGA de l'an dernier. Un montant de 111 k$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui a permis une récupération d'impôt de 28 k$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 267 k$.

Fonds d'aide au développement du milieu

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		**265 k$**
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		85 k$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	111 k$	
Récupération d'impôt	(28) k$	(83) k$
Solde au 31 décembre 2022		**267 k$**

Par la suite, Madame Sauvé invite les membres à regarder la vidéo du bilan de l'engagement dans le milieu de la Caisse.

La vidéo, d'une durée de 2m34, est présentée.

Madame Sauvé présente également des programmes auxquels la Caisse participe :

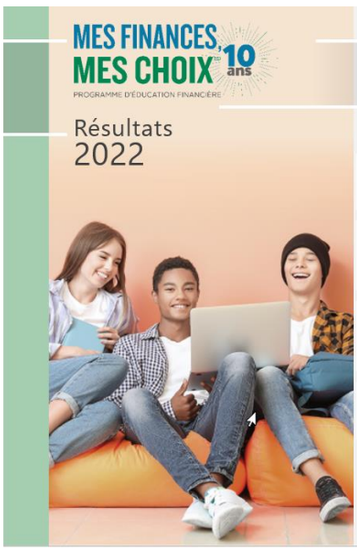

VOTRE RÉGION

4	Nombre total de partenaires
814	Participants et participantes au total
555	Nouveaux participants et nouvelles participantes
98 %	Taux de satisfaction

200 000 $ remis à **1 organisme** de notre région en 2022

| Caverne du parc
Le Trou de la Fée

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Maria-Chapdelaine

420 personnes ont eu un accompagnement budgétaire personnalisé

4 prêts ont été accordés

346 $ en prêt moyen

1 385 $ prêtés au total

PARTENAIRE : **Service budgétaire Maria-Chapdelaine**

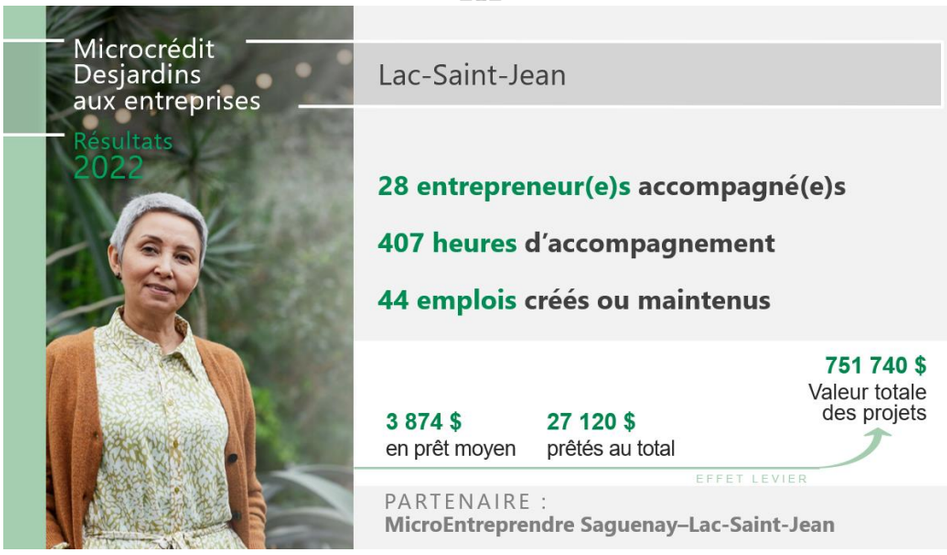

Avant de conclure cette partie, Madame Sauvé rappelle que depuis quelques années, la Caisse fonctionne sous le principe d'appels de projets pour recevoir les demandes d'appuis, qui se déroulent deux fois par année, soit en octobre et en avril.

D'ailleurs, elle rappelle que, jusqu'au 30 avril, il est temps pour les organismes de soumettre leurs projets, via un formulaire qui est disponible sur le site Internet de la Caisse. L'information est aussi disponible via notre page Facebook.

4. Période de questions

- *Deux membres soulignent le retrait du bulletin « Caisse qui se passe » qui était expédié dans les foyers auparavant. On mentionne que malgré l'impact environnemental de ce document, les membres de la Caisse y trouvaient de l'information utile et se tenaient ainsi informés sur leur coopérative.*

- *Un membre souligne que lors de la fermeture des centres de services de Saint-Edmond-les-Plaines et Saint-Thomas-Didyme, il était mécontent et que finalement il se dit très satisfait du service reçu lorsqu'il se présente au Siège social.*

- *Un membre demande des précisions pour avoir la ristourne produit.*
  La directrice générale mentionne qu'il faut détenir des produits dans les 4 grandes familles, soit les comptes, les prêts et marges de crédit, les placements et l'assurance.

- *Un membre mentionne qu'il aurait aimé que la directrice générale se présente et présente les résultats financiers au lieu de la vidéo.*

5. Propositions soumises au vote

5.1 Adoption de résolutions spéciales

5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation

Monsieur Pedneault présente maintenant les modifications proposées à l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse et l'adoption du nouveau Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse.

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de treize (13) à onze (11) par abolitions de postes;

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

ATTENDU QU'afin de respecter cette règle, un poste vacant échéant au 31 décembre 2022 et un poste vacant échéant au 31 décembre 2024 doivent être abolis;

Il est proposé par [redacted]

Appuyé par [redacted]

- D'adopter la modification de l'article 8.1 du Règlement intérieur de la caisse visant à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de treize (13) à onze (11), les postes abolis étant un poste vacant échéant au 31 décembre 2022 et un poste vacant échéant au 31 décembre 2024;

- D'adopter le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse comme suit :

  Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse

  Le présent règlement modifie la rotation des administrateurs et remplace toute règle ou règlement antérieur concernant la rotation des administrateurs.

  Le conseil d'administration est composé de onze (11) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

  Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	31/12/2023 (AGA 2024)	31/12/2024 (AGA 2025)	31/12/2025 (AGA 2026)
Nombre d'administrateurs	4	4	3

Le premier cycle débute au 1er janvier de l'année financière 2024 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2023.

Les membres sont invités à voter. Les modifications proposées à l'article 8.1 du règlement intérieur de la Caisse **et** l'adoption du nouveau règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse **est adopté.**

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une capsule vidéo présentant les éléments distinctifs de la ristourne est présentée.

Madame Prévost informe les membres que toute la documentation de référence avec la ristourne est disponible sur le site Internet de la Caisse ainsi qu'auprès de la direction générale. Elle précise que les scénarios recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour notre communauté et totalement conformes aux encadrements applicables.

Madame Prévost rappelle que les excédents pour 2022 se chiffrent à 1 290 000 $. Elle présente en détail la répartition proposée par le CA :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	**1 290 k$**
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	13 915 k$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	83 k$
Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	1 k$
Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	**15 289 k$**
Affectation au FADM	(100) k$
Affectation à la RRE	(3 394) k$
Affectation à la réserve générale	(11 795) k$
Solde des excédents à répartir	**0**

[1] Inclut **715 k$** de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

[2] Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Elle poursuit avec la présentation de la proposition de ristourne.

Proposition de versement
POUR L'ANNÉE 2022

812 212 $

100 000 $
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

712 212 $
RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES[1]	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME PARTICULIERS	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE $
Comptes	0,56 $		85 k$
Épargne et placements			69 k$
Fonds			45 k$
Prêts et marges de crédit			176 k$
RISTOURNE ASSURANCES[2]	23 $/1 000 $ de prime		116 k$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT[2]	0,58 $/1 000 $ d'achats nets		52 k$
RISTOURNE PRODUITS[2]	Montant de 50 $[3]		155 k$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE[2]	Montant de 23 $/1 000 $ d'honoraires et de commissions		14 k$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			**712 k$**

[1] Soumise au vote lors de l'assemblée. [2] Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. [3] Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Monsieur Pedneault demande un proposeur et un appuyeur.

Monsieur Pedneault informe les membres présents que [redacted] **propose la recommandation de partage des excédents et qu'il est appuyé par** [redacted]

Monsieur Pedneault mentionne que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir et souligne que les précisions sur la façon de voter seront transmises sous peu.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Monsieur Pedneault informe les membres qu'il agira comme président d'élection. De plus, Madame Villeneuve agira en tant que secrétaire d'élection.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Monsieur Pedneault invite Monsieur Pageau, président du comité de mise en candidature, à faire présenter cette partie.

Monsieur Pageau mentionne qu'avant de présenter le rapport, il fera un rappel sur la démarche du profil collectif enrichi.

Monsieur Pageau mentionne que la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

C'est pourquoi votre conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi.

Le CA met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Toutes les candidatures éligibles vous seront brièvement présentées aujourd'hui.

Voici maintenant le rapport du comité de mise en candidature

Au nom de mes collègues du comité de Mise en candidature, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse1, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

-affichage dans tous nos établissements
-diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)

Pour l'assemblée générale de cette année et suite à l'adoption de la modification au RIC, 3 postes restent à combler et la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : -Expérience membre et client, Coopération, Gestion financière, Gestion d'entreprise, Comptabilité, Gouvernance et Développement durable.
-1 femme et 4 hommes pour maintenir la parité appartenant au groupe d'âge suivant 2 de 18-49 ans et 3 de 50 ans et plus.

Nous vous rappelons que ces critères ont été déterminés avant la modification au Règlement intérieur de la Caisse.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande.

Par contre, suite à la publication de l'appel de candidatures, un poste d'une durée d'un an est devenu vacant suite au décès de M. Réjean Hudon. Par conséquent, il y a finalement 4 postes à pourvoir. Le CA aura la responsabilité de recruter, après l'AGA, 1 membre intéressé qui correspond aux critères recherchés afin d'enrichir le profil collectif.

M. Denis Pageau présente les candidatures reçues.

Daniel Boisclair
Louis Boivin
Gabrielle Fortin-Darveau

5.3.3 Présentation des personnes candidates

À tour de rôle, M. Denis Pedneault invite M. Daniel Boisclair, M. Louis Boivin et Mme Gabrielle Fortin-Darveau à venir se présenter.

5.3.4 Élection par acclamation

Considérant que le nombre de candidatures reçues est inférieur au nombre total de postes à combler, Monsieur Pedneault déclare élus aux postes d'administrateurs les personnes candidates suivantes :

M. Daniel Boisclair
M. Louis Boivin
Mme Gabrielle Fortin-Darveau

Monsieur Pedneault rappelle que le Conseil d'administration aura le mandat de pourvoir le poste vacant dans les meilleurs délais après l'AGA en tenant compte du profil collectif enrichi.

Monsieur Pedneault félicite les candidats élus.

5.4 Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

Monsieur Pedneault apporte les précisions suivantes :

- Les membres seront appelés à voter dès la fin de la rencontre et au cours des 4 prochains jours, sur le partage des excédents annuels et les ristournes et seuls les membres de plein droit pourront voter.

- Toute la documentation de référence sera également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

- Le vote se fera par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. Des boutons « Mon vote » à cliquer et des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes, peu importe le moyen utilisé. Il est également possible d'accéder à la votation par le biais du site Internet de la Caisse, et même sur la page d'accueil de desjardins.com.

- Pour être habiletés à voter, les membres doivent être inscrits au service AccèsD. Cette plateforme de votation permet de confirmer que les membres répondent aux qualités requises en tant que membre de plein droit. Si un membre n'est pas inscrit, il peut le faire en contactant la Caisse.

- Les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Monsieur Pedneault précise que 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site Internet, via Facebook et disponibles auprès de la Caisse, ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

De plus, il remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle. Il souligne que nous comptons sur eux pour faire de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales une coopérative dont nous continuerons d'être fiers.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA sont les suivants :

Proposition sur la répartition des excédents

96,97 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée ☒ Refusée ☐

Votes

Vote pour la répartition des excédents	288	**Répartition des excédents, pour (%)**	96,97
Vote contre la répartition des excédents	9	**Répartition des excédents, contre (%)**	3,03

Tranches d'âge

< 18 ans (%)	0	**40 à 49 ans (%)**	23,58
18 à 24 ans (%)	7,16	**50 à 59 ans (%)**	15,22
25 à 30 ans (%)	9,85	**60 à 71 ans (%)**	19,7
31 à 39 ans (%)	16,42	**72 ans et + (%)**	8,06

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 24 avril 2023 à 17 h.